



Université du Québec en Outaouais

Service de la gestion des documents et des
archives (SGDA), Secrétariat général

Fonds UQO / Série SG

Dossier: 332^e réunion du CA, point 8.2

2 mars 2009

Localisation : E2620, Pas encore archivé

**Cette copie a été préparée pour fins de
recherche seulement, ne peut être utilisée à
d'autres fins sans une autorisation écrite.**

**SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES PROGRAMMES
DE PREMIER CYCLE EN TRADUCTION ET EN RÉDACTION**

DÉCANAT DES ÉTUDES
2008-10-08

**SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES PROGRAMMES DE
BACCALAURÉAT EN TRADUCTION ET EN RÉDACTION (7101)
CERTIFICAT D'INITIATION À LA TRADUCTION (4083)
CERTIFICAT D'INITIATION À LA RÉDACTION (4442)**

INTRODUCTION

Outil indispensable au maintien de la qualité intrinsèque des programmes et à l'efficacité des services d'enseignement, l'évaluation constitue la garantie d'une amélioration de la qualité et de la pertinence d'un programme. C'est dans cette perspective que s'inscrit la *Politique de l'évaluation des programmes de l'Université du Québec en Outaouais*, politique dont la pierre d'assise repose sur les exigences et les recommandations de la Conférence des recteurs et de principaux des universités du Québec (CRÉPUQ).

Prévue au calendrier octennal de l'année 2006-2007, l'évaluation des programmes de premier cycle – (7101) (4083) (4442) – a été menée en conformité avec les principes directeurs de la politique institutionnelle.

Les quatre étapes du processus de l'évaluation de la *Politique de l'évaluation des programmes de l'Université du Québec en Outaouais (UQO)* ont été respectées :

1. L'autoévaluation du programme
2. L'évaluation externe
3. La rédaction de la synthèse
4. La diffusion des résultats de l'évaluation

1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

1.1 Historique

Les débuts

La formation langagière à l'Université du Québec en Outaouais commence en 1978, aux premiers temps de l'histoire de l'Université. Cette année-là, afin de répondre aux besoins de la région, deux programmes de premier cycle sont créés par le Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois, ainsi que s'appelle alors l'UQO.

Sous la présidence de Robert Archimbaud, un comité de fonctionnaires du Bureau de la traduction du gouvernement fédéral met sur pied le certificat en traduction pratique (4183), que le Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois offre pour la première fois au trimestre d'hiver 1979. Ce programme comprend quatre cours obligatoires de traduction et de rédaction dans les deux langues et laisse à l'étudiant le choix d'orienter sa formation dans le domaine technique ou en commerce et administration.

À cette même époque, Serge Thériault et René Juéry conçoivent le certificat en lettres d'expression française (4184). Grâce à cette formation, également lancée à l'hiver 1979, les étudiants vont acquérir les habiletés nécessaires à l'analyse et à la compréhension de textes littéraires. Or, on constate rapidement que ce certificat ne satisfait pas aux besoins de la clientèle, qui cherche surtout à améliorer ses compétences en français. Ainsi, quelques années après le lancement du

certificat en lettres d'expression française, prend forme le certificat en expression française écrite (4242). Axé sur la pratique de la langue écrite et sur le respect de la norme, ce certificat vise les personnes qui exercent une profession où la maîtrise du français écrit est essentielle. Offert dès l'hiver 1983, il attire au premier trimestre une douzaine de personnes.

La formation en traduction

Durant les années suivant sa création, le certificat en traduction pratique fait l'objet d'une évaluation quasi continue. Pierre Cardinal, responsable du programme à partir de 1980, organise chaque année des consultations auprès des étudiants de première et de deuxième années ainsi que des personnes chargées de cours, dans le dessein de déterminer les forces et les faiblesses du certificat. Ces entretiens mènent à des modifications de contenu, notamment à l'ajout de deux options répondant aux besoins changeants du marché : traduction juridique et rédaction avancée.

Les étudiants se disent globalement satisfaits de la formation reçue dans le cadre du certificat en traduction pratique, mais il s'avère au fil des années que ce programme attire deux clientèles distinctes. En effet, un certain nombre d'étudiants le considèrent comme une formation de base en traduction tandis que d'autres y cherchent un perfectionnement de leurs connaissances générales en rédaction et en traduction. Or, le certificat ne suffit pas à cette dernière clientèle, à qui il s'adresse d'ailleurs. Ces constatations mènent finalement à la création, en 1996, d'un programme de deuxième niveau, le certificat en traduction professionnelle (4497). Cette formation de pointe répond à la demande croissante du marché de traducteurs autonomes, et elle ouvre l'accès à certaines associations professionnelles. De plus, les cours qu'elle comprend reflètent l'évolution de la technologie et des télécommunications et prennent en compte la mondialisation, phénomènes qui influencent déjà considérablement le marché. Un an plus tard, en 1997, on précise l'objectif du certificat en traduction pratique en le rebaptisant « certificat d'initiation à la traduction professionnelle ».

La formation en rédaction

Tout autant transformé par l'évolution technologique de la fin des années 1990, le marché professionnel de la rédaction exige une métamorphose du certificat en expression française écrite. En 1997, on le remplace par le certificat d'initiation à la rédaction professionnelle, dont le contenu est dorénavant plus axé sur les réalités professionnelles.

Deux disciplines, un programme

Les responsables de la formation langagière ne se contentent toutefois pas de ces améliorations aux certificats : toujours en 1997, trois professeurs, Pierre Cardinal, Christiane Melançon et Jean Quirion, conçoivent le projet du baccalauréat en traduction et en rédaction (7101). L'initiative s'inscrit dans le cadre d'une vaste opération de l'Université du Québec (réseau), qui vise à doter les établissements en région d'un « patrimoine universitaire de base », c'est-à-dire de programmes répondant à un ensemble de besoins de formation dans les principaux champs de connaissance, dont la culture, la création et la langue. Le baccalauréat en traduction et en rédaction, toujours offert

aujourd'hui, et le seul de ce titre au pays, est ainsi lancé à l'automne 1998.

Depuis la création du baccalauréat en traduction et en rédaction, les fondateurs et responsables successifs du programme veillent à ce que les cours répondent aux exigences de plus en plus rigoureuses des professions langagières. Par exemple, en 2003, ils ont modifié le programme pour mieux l'adapter aux besoins du marché.

1.2 Configuration du programme actuel

1.2.1 Objectifs du programme évalué

Le Module des lettres définit ainsi l'objectif général de son baccalauréat en traduction et en rédaction :

Fournir aux étudiantes et étudiants une double formation en traduction et en rédaction professionnelles, assortie d'une connaissance supérieure des assises de la langue française. Les personnes formées au département cumuleront les connaissances tant fondamentales que spécialisées indispensables aux langagiers professionnels et seront donc capables de s'adonner, parallèlement ou successivement, à la pratique de la traduction de l'anglais au français, ainsi qu'à celles de la rédaction, [...] et de la terminologie.

Cheminement typique	
Cours obligatoires : 72 crédits	
<p style="text-align: center;">Trimestre 1</p> <p>ECR1073 Communication écrite I LNG1233 Lexique du français moderne LNG1283 Grammaire normative pour langagiers LNG1303 Outils informatiques pour langagiers ■ Optionnel ou enrichissement</p>	<p style="text-align: center;">Trimestre 2</p> <p>ECR1083 Communication écrite II (ECR1073) LNG1103 Histoire de la langue française LNG1223 Documentation et terminologie spécialisée TRA1193 Méthodologie de la traduction I ■ Optionnel ou enrichissement</p>
<p style="text-align: center;">Trimestre 3</p> <p>ECR1093 Méthodologie de la rédaction I LNG1293 Terminologie et terminotique LNG1333 Problèmes langagiers contemporains (LNG1233) TRA1203 Méthodologie de la traduction II (TRA1193) ■ Optionnel ou enrichissement</p>	<p style="text-align: center;">Trimestre 4</p> <p>CR1123 Méthodologie de la rédaction II (ECR1093) LNG1323 Outils informatiques avancés pour langagiers (LNG1303) TRA1223 Atelier de traduction (TRA1203) ECR1133 Atelier de pratique professionnelle I : rédaction, révision (ECR1093) ■ Optionnel ou enrichissement</p>
<p style="text-align: center;">Trimestre 5</p> <p>ECR1143 Atelier de pratique professionnelle. II : Terminologie et traduction ECR1163 Rédaction spécialisée (ECR1123) TRA1273 Traduction administrative et commerciale TRA1323 Traduction technique scientifique (TRA1203) ■ Optionnel ou enrichissement</p>	<p style="text-align: center;">Trimestre 6</p> <p>ECR1103 Atelier de création (ECR1093) ECR1153 Atelier de pratique professionnelle III TRA1263 Révision de textes TRA1333 Adaptation de textes ■ Optionnel ou enrichissement</p>
Cours optionnels, 6 crédits parmi les suivants :	
<p>ANG1043 Rédaction anglaise ECR1023 Écriture journalistique GCO1073 Gestion des services linguistiques LNG1333 Grammaire descriptive du français TRA1233 Initiation à la traduction littéraire</p>	<p>TRA1243 Traduction anglaise I (ANG1043) TRA1253 Traduction anglaise II (TRA1243) TRA1283 Traduction administrative et commerciale avancée (TRA1273) TRA1303 Projets langagiers en partenariat avec le milieu professionnel</p>
Cours d'enrichissement, 12 crédits parmi les suivants :	
<p>COM1063 Communication et société ESP1003 Espagnol I ESP1023 Espagnol II ESP1033 Espagnol intermédiaire</p>	<p>FRA1103 Littérature francophone I : le Québec FRA1123 Littérature francophone II : la France FRA1133 Méthodologie des études littéraires</p>

2. Le processus d'évaluation

2.1 Présentation des membres du Comité d'autoévaluation

- Louise Brunette, professeure et directrice du Module des lettres
- Natalia Dankova, professeure
- Moojang Kim, étudiant
- Line Lajoie, membre socioéconomique
- Christiane Melançon, professeure et directrice du Département d'études langagières
- Jean Quirion, professeur

2.2 Présentation des membres du conseil du Module

- Louise Brunette, professeure et directrice du Module des lettres
- Natalia Dankova, professeure
- Charles Le Blanc, professeur
- Luce Gilbert, représentante des personnes chargées de cours
- Judith Lefebvre, étudiante
- Marie Claude Ferland, étudiante
- Tasneem Bendaoud, étudiante
- Line Lajoie, membre socioéconomique

2.3 Les enquêtes

Participation à l'évaluation des programmes de 1^{er} cycle en traduction et en rédaction	
Ont répondu aux questionnaires	
Étudiants (7101)	48
Diplômés (7101)	11
Total	59
Ont participé aux groupes de discussion	
Étudiants (7101, 4083, 4442) (n = 10 + 8 + 3)	15
Diplômés (7101, 4083, 4442) (n = 7 + 3 + 0) reprise : (4442 n = 2)	12
Employeurs (7101)	9
Équipe professorale (7101)	8
Total	44
Ont rencontré les experts	
Étudiants	4
Diplômés	3
Équipe professorale	4
Directeur du Département	1
Directrice du Module	—
Total	12
Grand total	<u>115</u>

2.4 L'expertise externe

Les deux experts externes – une professeure de l'Université de Sherbrooke et un traducteur, directeur émérite des services linguistiques de l'Institut canadien des comptables agréés – sont venus rendre visite à l'UQO le 3 mars et ils ont déposé leur avis commun, le 7 avril 2008. Il s'agit de :

- Patricia Godbout,
Professeure agrégée
Département des lettres et des communications
Faculté des sciences humaines et des lettres
Université de Sherbrooke
Spécialisation : Théorie et pratique de la traduction littéraire;
littératures québécoise et canadienne-anglaise du vingtième siècle;
histoire de la traduction du Canada.
- Monsieur Jean-François Joly, trad.a, C.OCAQ / C.tr., C.OCAQ
Directeur émérite / Director Emeritus
Services linguistiques / Language Services
L'Institut Canadien des comptables Agréés / The Canadian Institute of Chartered Accountants

3. CONSTATS

3.1 IDENTIFICATION DES FORCES ET DES FAIBLESSES DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE EN TRADUCTION ET EN RÉDACTION

Au terme de l'exercice d'autoévaluation, il appert que les grandes forces du programme résident dans l'excellence de son équipe professorale, la satisfaction très élevée à l'égard de la pertinence et de la qualité du programme, et l'excellence de la formation générale reconnue par tous les participants aux enquêtes, suivie de près par la solidité de la formation théorique, notamment l'intérêt grandissant pour la terminologie et la révision. L'évaluation a également mis en lumière les sources de satisfaction suivantes : la petite taille des groupes, la qualité des infrastructures technologiques, la qualité de l'accueil dans le programme et l'efficacité des services. Enfin, certains participants ont souligné la situation géographique enviable de l'UQO pour les excellents débouchés en traduction du fait du fort volume de traduction nécessaire à l'appareil gouvernemental fédéral, réalisé tant à l'interne, que par des fournisseurs externes.

En dépit du haut degré de satisfaction à l'égard du programme que fait ressortir l'évaluation, les points faisant l'objet d'insatisfaction sont les suivants : la redondance dans les cours de rédaction; la connaissance inadéquate des langues de la part des étudiants inscrits; les activités d'intégration déficientes : l'absence de stages, COOP ou autres, le manque d'activités reliées aux réalités professionnelles (rythme de travail, gestion de projet, gestion de micro-entreprise); l'offre limitée de cours pour ne pas dire nettement insuffisante ; les horaires inadaptés ; la fluctuation des inscriptions et du taux de persévérance dans les programmes; les projets langagiers en partenariat avec le milieu professionnel non-obligatoires; enfin, le manque de visibilité du

programme, le faible effort de recrutement et la position concurrentielle du baccalauréat en traduction et en rédaction (7101) et des certificats d'initiation à la traduction (4083) et à la rédaction (4442) de l'UQO.

4. Recommandations finales

Étudiants :

1. **Diversifier** et élargir les clientèles cibles et adapter en conséquence la promotion des programmes.
2. **S'assurer** que les étudiants admis dans les programmes ont une connaissance suffisante du français, et le cas échéant, de l'anglais.
3. **Favoriser** l'autonomie des étudiants dans la gestion de leurs études (ex. : soutien financier, stages, cheminement).

Contenu du programme :

4. **Éliminer** les redondances entre les cours de rédaction.
5. **Revoir** les outils informatiques de base.
6. **Consolider** le volet technologique en :
 - a. **renforçant** le volet pratique des outils informatiques pour langagiers ;
 - b. **offrant** aux étudiants moins avancés des activités (ateliers) de mise à niveau, qui peuvent, dans certains cas, être animés par des étudiants plus avancés sous supervision professorale (activités pratiques sous forme tutorale);
 - c. **s'assurant** d'avoir dans l'équipe professorale plus de personnes possédant l'expertise nécessaire pour suivre l'évolution des outils (« veille technologique ») et intégrer ces derniers à l'enseignement tout en faisant ressortir l'importance du jugement dans l'utilisation des données fournies par les outils de recherche, notamment les mémoires de traduction ;
 - d. **exploitant** de toutes les façons les possibilités qu'offre la présence du Centre de recherche en technologies langagières.
7. **Augmenter** la place de la révision et de la terminologie dans les programmes [dans la mesure du possible].
8. **Expliciter** davantage les liens entre les cours et clarifier les liens entre les cours et le programme.
9. **Prévoir** des activités favorisant une meilleure insertion professionnelle, notamment au moyen de cours sur les réalités professionnelles et de stages, en alternance (coop), ou autres.
10. **Entretenir** des liens avec les milieux professionnels.

11. Envisager des moyens d'accroître l'offre de cours (fréquence, horaire, variété).

12. Préparer davantage les étudiants aux études supérieures.

Gestion du programme :

13. Assurer la cohérence entre l'appellation du programme et la mention du diplôme.

14. Informer davantage les étudiants des mécanismes de gestion du programme, de leurs droits et de leurs responsabilités (politiques et règlements).

15. Maintenir les deux certificats en initiation à la rédaction professionnelle et à la traduction professionnelle.

16. Par ailleurs, en raison de la faiblesse [relative] des inscriptions, le Comité demande que suite soit donnée aux démarches de promotion actuelles du Module pour accroître le nombre d'étudiants et **recommande** l'implantation d'un véritable plan de recrutement, à mettre en place en collaboration avec la Direction des communications et du recrutement.

Suggestions pour sa mise en œuvre :

a. conserver le programme de baccalauréat en traduction et rédaction ;

b. conserver un élément de rédaction significatif comme partie intégrante de la formation;

c. maintenir et renforcer les stages optionnels actuels en partenariat avec les milieux professionnels;

d. sensibiliser le département à la notion du maintien de l'équipe professorale avec un contingent suffisant de professeurs dont la formation et les intérêts de recherche sont liés à la traduction.

17. [Renforcer] plusieurs initiatives de promotion (conférences-midi, conférences publiques, visites d'ambassadeur des ordres professionnels, visites de producteurs d'outils informatiques pour langagiers, publications scientifiques et médiatiques, etc.) déjà en branle depuis quelques années pour assurer une visibilité des programmes visés et les professions langagières.